

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - DECEMBRE 2017

Du 1^{er} au 20 décembre

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Questions électorales.....	2
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	4
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire.....	5
▶ Justice, gouvernance.....	7
▶ Santé, handicap.....	9
▶ Migrations, réfugiés.....	9
▶ Liberté d'expression, médias.....	10
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	10
▶ Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier.....	10
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	12
▶ Divers.....	13

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

02/12 - Nicole Andrianarivoson, conseillère spéciale du chef de l'Etat et femme d'affaires, limogée par décret, annonce *Midi*. Proche du couple présidentiel, elle aurait déjà été « lâchée » depuis quelques temps, au même titre que Claudine Razaimamonjy, dont la détention se poursuit après avoir été impliquée dans l'affaire de corruption et de détournement de deniers publics qui a connu un grand retentissement. L'assainissement de l'entourage présidentiel aurait été étendu à d'autres personnalités influentes. Un décret portant nomination de nouveaux conseillers spéciaux a également été pris. Parmi les nouveaux proches collaborateurs de Hery Rajaonarimampianina figure le président du parti MFM, Manandafy Rakotonirina, vieux routier de la politique malgache.

02/12 - Reprise des meetings hebdomadaires du TIM et des partisans de Marc Ravalomanana au Magro Behoririka, lieu historique pour les partisans de l'ancien président. La rencontre a été axée sur les préparatifs en vue de la présidentielle de 2018. Les leaders du mouvement ont encouragé leurs partisans à vérifier la présence de leur nom sur la liste électorale et à faire preuve de vigilance face aux risques de fraudes, tout particulièrement au niveau des 192 Fokontany de la capitale où de nombreuses anomalies auraient été décelées. Marc Ravalomanana renforce sa présence sur le terrain, constate *Midi*.

02/12 - Le projet de loi sur le recouvrement d'avoirs illicites soumis au Parlement pourrait être utilisé pour « abatte des personnalités gênantes », estime le quotidien *Les Nouvelles*. Le texte permettrait en effet à l'Etat de confisquer des biens « *mal acquis* » avant qu'une poursuite pénale soit engagée. Le titre redoute le mauvais usage qui pourrait être fait de ces dispositions à l'approche des consultations électorales de 2018. Une crainte qui rejoint celle exprimée par la société civile quant au contenu des lois électorales en cours d'élaboration et que le pouvoir se refuse à lui communiquer avant leur dépôt à l'Assemblée. Pour *Les Nouvelles*, la lutte contre la corruption ne doit pas être un prétexte pour écarter certaines personnalités qui menacent le pouvoir en place. « *Ces dispositions laissent grande ouverte la porte aux abus, à l'arbitraire et surtout l'élimination politique* », considère également *La Gazette*. Dans le viseur, notamment, l'article 36 du projet : « *En cas de décision de relaxe ou d'acquiescement de la personne poursuivie, la juridiction pénale compétente restitue de plein droit les biens ou avoirs visés par la poursuite* » mais s'il est établi que les biens présentant « *un caractère dangereux pour l'ordre public* », ou encore si les biens ou avoirs « *ont servi à la commission ou facilité la commission d'une infraction quelconque* », la restitution ne sera pas accordée. Quant à l'article

38, il stipule qu'« *indépendamment d'une poursuite pénale, le ministère public peut demander au président du tribunal de première instance que soit confisqué en faveur de l'État* » les avoirs d'une personne mise en examen pour corruption. Il suffit donc que le ministère public reçoive l'ordre du ministre de la justice exécutant une instruction venue d'en haut pour que les avoirs d'un opérateur et/ou d'un candidat à une élection soient saisis.

06/12 - La proposition de loi portant création de la caisse de retraite parlementaire, déposée par le député d'Antsohihy, Jao Jean, remise à l'ordre du jour après avoir été rejetée par le gouvernement. « *La proposition de loi a dû être reformulée parce que le gouvernement a émis des remarques sur certaines dispositions* », a fait savoir Me Hanitra Razafimanantsoa, vice-présidente de la Chambre basse. La polémique sur les « *avantages* » que tentent de s'accorder les élus s'en trouve relancée...

Après d'intenses travaux de remaniement, la proposition de loi a été soumise au vote des députés et adoptée. Elle devra être soumise à un examen de constitutionnalité par la HCC. Les députés revendiqueraient également de pouvoir bénéficier d'une assurance-vie.

18/12 - « Jubilé de la Réformation : la laïcité de l'Etat encore une fois foulée au pied », titre Tribune. Le chef de l'Etat et plusieurs membres du gouvernement ont assisté à la célébration du jubilé des 500 ans de la Réformation et des 150 ans de l'Eglise luthérienne malgache (FLM), célébration au cours de laquelle Hery Rajaonarimampianina a pris la parole « *sous forme de sermon mais avec des messages politiques* ». Selon lui, en effet, la Réformation revêt une grande importance, en matière de gouvernance car « *la grâce et la foi, ainsi que les préceptes édictés, nous aident à mener la lutte contre la corruption, à agir pour la protection de l'environnement, et à rechercher des solutions face aux problèmes socio-économiques. Chaque chrétien devrait donc se poser des questions sur lui-même, et sur sa raison d'être, pour aider son pays* ». La déclaration a été désapprouvée par nombre d'observateurs, indique le site, qui condamne cette nouvelle immixtion de la politique dans la religion, au mépris de la laïcité de l'Etat. Hery Rajaonarimampianina a également fait un don de 4 millions Ar à l'église FLM. Pour *Midi*, l'origine de cette somme d'argent reste inconnue : « *est-elle tirée des propres poches de Hery Rajaonarimampianina, ou des caisses de l'Etat, ou encore de ces pratiques occultes ?* », s'interroge le titre. Marc Ravalomanana, président du comité d'organisation du 50e anniversaire de la FJKM, invité d'honneur de la célébration organisée par la FLM, n'aurait pas été autorisé à prendre la parole. « *Vu le vide juridique qui a trait à la précampagne, les candidats potentiels aux prochaines élections présidentielles et ceux qui se sont déjà déclarés sont presque, actuellement, en mode précampagne* », constate le quotidien.

► Questions électorales

01/12 - Les trois projets de loi organiques relatifs au régime général des élections adopté en conseil des ministres n'ont toujours pas été transmis au Parlement alors que la session est proche de son terme. Le pouvoir se réserverait encore la possibilité d'effectuer des retouches aux textes adoptés. *Tribune* écrit : « *A plusieurs reprises, la société civile a demandé à ce que le texte lui soit remis avant d'être soumis au deux chambres du Parlement ; requête restée sans réponse jusqu'ici. Les projets de loi relatifs au régime général des élections risquent ainsi de finir comme le code de la communication médiatisée* », dont l'adoption sans concertation avait soulevé de vives contestations. L'adoption de ces textes pourrait ainsi être reportée à la session parlementaire de mai 2018, compromettant sérieusement le respect du calendrier électoral. Il se pourrait aussi que l'exécutif veuille éviter le débat parlementaire en légiférant par ordonnance, bien que le premier ministre se soit dit récemment « *ouvert au dialogue* ». « *Pareil manque de transparence laisse libre cours à maintes supputations et différents scénarios qui ne sont pas pour favoriser l'instauration d'un 'climat paisible et serein'* », écrit *Midi*. Le quotidien évoque des rumeurs selon lesquelles l'âge minimum des candidats à la présidentielle serait élevé à 45 ans, l'âge maximum fixé à 65 ans, ce qui éliminerait tout à la fois Andry Rajoelina (44 ans en mai 2018) et Marc Ravalomanana (69 ans en décembre 2018). La rumeur est jugée peu crédible, une loi organique ne pouvant modifier des dispositions constitutionnelles. Le pouvoir pourrait aussi convoquer une session extraordinaire qui prendrait la suite de la session ordinaire.

06/12- Le président du Sénat, Rivo Rakotovo, président du parti au pouvoir HVM, affirme qu'il est impossible de fixer la date des élections tant que les lois organiques n'auront pas été votées. Hors de question pour lui d'accorder à la CENI le droit de fixer elle-même ce calendrier, comme elle en a fait la demande. Les textes n'ont pas été transmis à l'Assemblée et leur examen ne figure pas à l'ordre du jour. Une session extraordinaire s'impose, faute de quoi il faudrait attendre la session de mai 2018 et reporter le calendrier électoral à 2019.

08/12 - Le président de la CENI renouvelle sa demande de mise en place rapide du cadre légal des élections et que puissent ainsi être arrêtées sans délais les dates des prochaines élections. Il y va selon lui de la crédibilité des scrutins. Le premier ministre, Solonandrasana Olivier Mahafaly, affirme que les délais prescrits par la Constitution seront respectés.

Le premier ministre annonce qu'avant d'être présentées au Parlement les lois organiques sur les élections feront l'objet d'une présentation aux partis politiques, à la société civile et aux partenaires internationaux. Il répond en cela à une demande formulée par le président du Sénat, Rivo Rakotovao. Le Comité de vigilance démocratique pour les élections (CVDE) doute que le premier ministre soit disposé à un véritable dialogue et que le projet de loi puisse donner lieu à un vrai débat public.

09/12 - Midi rappelle que plus de 50 partis politiques se réunissent régulièrement avec la société civile pour travailler sur l'élaboration de projets de loi électorale acceptés par tous et qui permettraient d'organiser des élections démocratiques, inclusives, justes et transparentes. Le HVM en fait partie. Le parti au pouvoir est même membre du CVDE. Par contre, la formation politique dirigée par Rivo Rakotovao n'a pas, jusqu'à présent, signé l'accord politique où une cinquantaine de partis dénoncent « *l'unilatéralisme du gouvernement dans le processus d'élaboration des projets de loi sur les élections* ». Des projets de loi élaborés par plusieurs entités de la société civile ont été présentés aux représentants des partis politiques.

11/12 - Après plusieurs semaines de suspens il se confirme que les dispositions juridiques relatives aux élections et référendums devront être examinées au cours d'une session extraordinaire du Parlement, mi-janvier. Ces dispositions juridiques étaient pourtant annoncées bien avant le début de la session ordinaire et étaient parmi les plus attendues. Pour *Tribune*, ce report semble être un très mauvais signe. Certains redoutent même que les textes soient promulgués par ordonnance afin qu'ils ne puissent pas être soumis à la critique des élus. La CENI devra attendre le début d'année pour connaître le calendrier des scrutins qu'elle ne cesse de réclamer...

13/12 - Situation pré-électorale : le SeFaFi s'interroge sur les desseins du régime. « *A un an de la fin du quinquennat et des élections présidentielles et législatives, où en est Madagascar ?* ». Telle est la question que le l'Observatoire pose dans son dernier communiqué intitulé « *Ouverture ou verrouillage ?* »¹ Le black-out sur les textes électoraux inquiète la société civile et la communauté internationale qui attendent d'être informées sur le déroulement et l'organisation des prochaines élections. Surtout en ce qui concerne les dates et le cadrage juridique qui est censé les régir. L'examen de ces textes est reporté à une session extraordinaire qui devrait avoir lieu en janvier.

15/11 - La révision constitutionnelle remise sur le tapis par Honoré Rakotomanana, ancien président du Sénat, alors que l'on pensait que le projet avait été abandonné en raison de l'opposition rencontrée. La Constitution comporte selon lui plusieurs imperfections qui doivent être corrigées. Les parlementaires d'opposition, essentiellement ceux du TIM et du Mapar, ont immédiatement marqué leur désaccord. Selon la député TIM Hanitra Razafimanantsoa, une révision constitutionnelle n'est pas opportune en fin de mandat. Pour le Mapar, cette révision constitutionnelle n'aurait d'autre objectif que d'exclure des adversaires potentiels du président de la République lors de la présidentielle.

16/12 - L'âge comme critère de disqualification pour la présidentielle ? Les députés élus sous la bannière du Mapar sont inquiets. Ils suspectent le pouvoir de hausser l'âge minimum requis pour se présenter à la présidentielle, en le portant de 35 à 45 ans. Une modification qui exclurait leur candidat, Andry Rajoelina. En 2010, suite à un référendum l'âge minimum requis était passé de 40 à 35 ans afin de permettre au président de la HAT de pouvoir figurer parmi les candidats. Marc Ravalomanana serait aussi dans l'embarras. Selon certaines rumeurs, l'âge maximum pour être candidat serait fixé à 65 ans. Ce qui exclurait aussi le fondateur du TIM qui aura 69 ans en 2018. Jusqu'ici aucun âge maximum n'avait été imposé.

19/12 - Selon Midi, le projet de loi organique en cours de finalisation remettrait en question la démission du chef de l'Etat qui serait candidat à sa propre succession. Le texte qui a fuité sur les réseaux sociaux serait ainsi libellé : « *A partir du lendemain du premier tour de scrutin, s'il [le président-candidat] n'est pas candidat au second tour et, dans tous les cas, à partir du lendemain du deuxième tour de scrutin, la démission devient caduque. Le président de la République en exercice reprend les attributions présidentielles qui lui sont conférées par la Constitution jusqu'à la date de la passation officielle du pouvoir avec son successeur conformément aux dispositions de l'article 48 alinéa 1 de la Constitution* ». La loi fondamentale prévoit en effet actuellement que le président-candidat démissionne 60 jours avant le scrutin et que le président du Sénat exerce les attributions présidentielles courantes jusqu'à l'investiture du nouveau président. Le président-candidat pourrait ainsi reprendre ses fonctions immédiatement après le second tour, sans attendre le résultat officiel du scrutin. Il ne s'agirait alors que d'une suspension et non d'une démission. Ces dispositions mettraient de toute évidence en doute la capacité du président du Sénat, Rivo Rakotovao, président du parti HVM, à assumer jusqu'au bout les fonctions du président de la République par intérim. Un homme que le chef de l'Etat a pourtant installé au perchoir en mettant sur la touche Honoré Rakotomanana, jugé pas suffisamment fiable.

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/74/63/448497/118430751.pdf>

Pour *Midi*, « ce texte porte atteinte à l'égalité de chances des candidats au second tour car si le président-candidat est battu dès le 1er tour et qu'il reprend ses fonctions après ce scrutin, il pourra soutenir un candidat au second tour, avec toutes les prérogatives de puissance publique dont il dispose. Tout est encore au stade d'avant-projet de loi. Le gouvernement qui refuse jusqu'à présent de satisfaire aux revendications du Comité de Vigilance démocratique pour les Elections (CVDE) sur la nécessité d'une large consultation sur les avant-projets de loi relatifs aux élections a déjà recueillis les avis des parlementaires pro-régime qui n'ont pas caché leur frustration devant la démarche de l'exécutif qui est loin de favoriser la transparence dans le processus d'élaboration du cadre juridique des futures consultations ».

06/12 - La Grande Bretagne, par le biais de son ambassadeur, David Boyle, exige des élections « crédibles et inclusives » et invite tous les acteurs du processus électoral se mettent autour d'une table en vue d'un dialogue. Pour son interlocuteur, Rivo Rakotovo, président du Sénat, il faut se référer au droit positif. « Faisons des textes mettant en vigueur les balises pour les élections. Laissons-les déterminer si telle candidature est recevable ou irrecevable », a-t-il déclaré, laissant supposer que certains candidats pourraient être exclus de la compétition. Pour *Midi*, le sort de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina ne serait donc pas encore scellé.

08/12 - L'ambassadeur des Etats-Unis, Robert Yamate, comme son collègue allemand quelques jours auparavant, insiste sur la nécessaire inclusivité des élections. « Si une décision judiciaire empêchant une personne de se présenter à la présidentielle existe, elle devrait être portée à la connaissance de tous dès maintenant », a-t-il soutenu, afin « de préserver l'apaisement du processus électoral ». **Une allusion à peine voilée à la situation de Marc Ravalomanana**, condamné par contumace pour les événements du 7 février 2009. Un verdict contesté par l'ancien président qui dénonce « un procès politique ». Une source judiciaire indique que cette condamnation ne lui a pas encore été notifiée, ce qui expliquerait qu'il n'ait pas encore pu contester officiellement le verdict. Le contester signifierait aussi qu'il reconnaît la compétence de la cour qui l'a condamné. La question est donc de savoir si la notification du jugement interviendra et à quel moment...

20/12 - Le président du parti présidentiel HVM, Rivo Rakotovo, affirme que ceux qui font l'objet de condamnations judiciaires et qui ont failli à leur devoir fiscal ne seront pas autorisés à se porter candidat à la présidentielle. Une allusion à la situation personnelle de Marc Ravalomanana et de son empire Tiko, dont l'usine d'Antsirabe, gérée par la société AAA, est placée sous scellés. L'ancien président a rétorqué qu'il a été condamné à l'époque par une juridiction incompétente et que le groupe Tiko n'a pas pu régler ses arriérés fiscaux en raison de la crise politique de 2009 dont il a été victime. *Midi* écrit : « L'ancien président a eu beau affirmer qu'il n'avait plus rien à voir avec le nouveau groupe industriel, rien n'y a fait. La force publique a été dépêchée à Antsirabe pour faire cesser les activités de l'unité industrielle, en avançant que cette dernière n'avait pas payé les factures de la Jirama. L'opération a été très médiatisée et a démontré que le pouvoir est décidé à ne laisser aucun répit au candidat déjà déclaré ». L'examen du dossier de la société AAA par la justice a été reporté au mois de février. Son directeur affirme que la régularisation a déjà été faite au niveau du ministère de l'industrie qui avait pris sa décision de fermeture pour absence de permis environnemental. Le DG de Triple A soutient que de nombreux établissements sont en infraction et n'ont pas été inquiétés. Il rappelle que la Constitution dispose que « la loi est l'expression de la volonté générale. Elle est la même pour tous, qu'elle protège, qu'elle oblige ou qu'elle punisse ».

02/12 - La révision annuelle de la liste électorale est ouverte, pour une durée de 2 mois. Le cap des 10 millions d'électeurs est attendu. Lors de la clôture de la mise à jour précédente, le nombre d'électeurs était de 9 223 000, en hausse de 6 % sur un an (+ 550 000). Pour la révision 2018 l'objectif est encore plus ambitieux. Les agents recenseurs devront redoubler d'efforts dans les quartiers. Lors de l'audit du fichier électoral réalisé en octobre, les experts de l'OIF avaient pointé du doigt la faible intégration des jeunes majeurs et des femmes, l'insuffisance des mesures de sécurité du site informatique et la faiblesse de ressources humaines qualifiées au niveau des démembrements de la CENI. Une opération « guichet unique » devrait permettre à de nombreux jeunes de se faire remettre leur acte de naissance et permettre ainsi de s'inscrire sur la liste. Le fichier électoral s'est manifestement avéré problématique lors des dernières élections en 2013 (omissions, doublons...). Pour des entités comme le SeFaFi, seul le recensement général de la population - dont les opérations de comptage ont été reportées à 2018 - permettrait d'obtenir cette fiabilité. Le gouvernement américain a octroyé une subvention de 1,2 million de dollars à la CENI en complément du Sacem (Soutien au cycle électoral de Madagascar) abondé par la communauté internationale.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

08/12 - La présidente de la CNIDH, Mireille Rabenoro, a présenté son 1er rapport annuel depuis sa création. Parmi les principaux dossiers traités, ceux des protecteurs de l'environnement comme Clovis Razafimalala à Maroantsetra et Marozafy Armand, ou encore celui de l'affaire Antsakabary pour laquelle la CNIDH a décidé de s'autosaisir. Des plaintes individuelles ont également été reçues. Elles concernent surtout

des cas de déni de justice dont les plaignants ont été victime au niveau de la police ou des tribunaux. La majorité des plaintes collectives concernent en revanche des conflits entre communautés locales et exploitants de ressources naturelles minières ou forestières, avec notamment des questions d'accaparement de terres au détriment des communautés locales comme à Ilakaka, Vohitsara à Brickaville, Soamahamanina à Arivonimamo, Vohilava à Mananjary. Le constat qui en résulte est amer : « *Quasiment toutes les plaintes reçues par la Commission se résument à l'idée que la loi est détournée à leur profit par la minorité des plus riches, qui usent de l'argent à leur disposition pour obtenir des détenteurs de pouvoir, qu'ils soient magistrats ou officiers de police judiciaire, des mesures qui leur sont favorables.* ». Une réalité vécue au quotidien. La CNIDH de continuer : « *qu'il s'agisse de plaintes individuelles ou collectives, les violations des droits de la personne sont le plus souvent facilitées par le fléau omniprésent de la corruption (...). Par ces pratiques de corruption, les rôles sont inversés, l'auteur des abus devenant le plaignant et sa victime le présumé auteur* ». Pour preuve, de nombreux cas comme à Soamahamanina où les leaders de l'association villageoise ont écopé de peine sursitaire, de même pour le défenseur de l'environnement et membre de l'association Lampogno, Clovis Razafimalala. Mireille Rabenoro souligne dans son rapport que de plus en plus de citoyens approchent la CNIDH pour lui faire part de leurs problèmes. Elle constate que des personnalités issues des communautés locales commencent à se manifester et à s'organiser. 17 des 22 régions ont été visitées par la CNIDH au cours de sa 1^{ère} année d'existence. Mais le manque cruel de moyens se répercute sur ses activités.

09/12 - Rapport 2017 de l'ONG Freedom House² : les libertés civiles et les droits politiques très peu respectés. Madagascar reste dans le classement des pays dits « *partiellement libres* », avec un score de 3,5 / 7. Le respect des droits politiques reste l'un des grands points faibles. Pour *Tribune*, cette appréciation trouve notamment son origine dans l'inexistence d'une opposition au Parlement et dans l'interdiction de manifestations politiques d'opposition alors que le parti présidentiel s'autorise à battre campagne. L'ONG note toutefois une amélioration dans le respect des libertés civiles, des organisations de la société civile jouant le rôle de contre-pouvoir, pour ne citer que des prises de positions du SeFaFi ou les actions menées par des organisations comme Wake-up Madagascar. En matière de gouvernance, « *peu d'organes directeurs sont vraiment indépendants du président* », souligne l'ONG, à l'exemple du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). « *La corruption et le manque de responsabilité du gouvernement demeurent problématiques* », peut-on encore lire dans le rapport. Enfin, s'agissant de la liberté de la presse, l'ONG note que « *les journalistes indépendants subissent la pression des autorités. (...) Le pays a adopté un nouveau code de la communication qui a augmenté les peines pour diffamation* ».

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire

01/12 - Trente bandits armés frappent en pleine ville à Tsaratanàna. Les malfaiteurs ont commis plusieurs braquages et blessé par balle un passant avant de s'évanouir dans la nature. Un couvre-feu a été décrété par les forces de l'ordre. Le district connaît depuis quelques mois une situation sécuritaire préoccupante.

15/12 - « Tsaratanàna a feu et à sang : 42 morts et au moins 19 blessés en 6 mois », titre *Les Nouvelles*. Le député de la circonscription tire la sonnette d'alarme, l'insécurité a atteint des sommets inégalés dans le district, avec en moyenne 14 attaques de dahalo par mois. Plus de 3 000 zébus ont été volés. Les habitants de certains villages isolés ont trouvé refuge en ville. Les natifs de Tsaratanàna ont décidé de réagir en demandant aux autorités d'engager des poursuites contre les commanditaires, les « *dahalo en col blanc* ».

02/12 - Mahabo - Sept arrestations pour prise de gendarmes en otage et exigence de rançon. N'étant pas parvenus à s'emparer de zébus, deux gendarmes et huit villageois avaient été séquestrés par une dizaine de dahalo. Une importante rançon avait été négociée par les bandits avec le député de la circonscription joint avec le téléphone des gendarmes capturés.

02/12 - Belo sur Tsiribihina - Deux dahalo abattus. Le Fokonolona et quatre militaires, renforcés par cinq gendarmes, se sont affrontés à une bande de dahalo. Deux bandits sont tombés sous les balles des forces de l'ordre. Le district de Belo connaît depuis plusieurs mois une situation d'insécurité préoccupante qui affecte également le secteur du tourisme.

11/12 - Des drones Phantom 3 ont été octroyés au groupement de gendarmerie et à l'armée basés à Bekily. « *La région ne ménage pas d'effort pour protéger ses habitants et ses biens. Ce matériel servira de surveillance dans la reconnaissance des terrains, au moment où ils poursuivent les dahalo, afin d'éviter toute embuscade* », a fait savoir Michaël Randrianirina, chef de région Androy.

² ONG fondée en 1941 essentiellement financée par le gouvernement américain et basée à Washington, qui étudie l'étendue de la démocratie dans le monde.

04/12 - Les planteurs de vanille du Sambirano lancent un appel au chef de l'Etat pour que le vol de vanille verte sur pied soit combattu et que leur sécurité soit assurée. Le vol de vanille sur pied, déjà observé l'an passé, refait surface, encore plus tôt que précédemment. Les planteurs, inquiets et terrorisés, ne rentrent plus chez eux et passent la nuit sur leur exploitation. Ils dénoncent les pratiques mafieuses des autorités judiciaires et administratives locales. Dans les affaires de vol de vanille, en effet, les éléments de la gendarmerie et de la police se voient reprocher de libérer les voleurs en échange du paiement d'une somme d'argent dont une grande partie leur revient, le restant étant remis au propriétaire victime de vol. Si l'affaire est transmise au tribunal, le voleur placé sous mandat de dépôt est presque aussitôt libéré contre paiement d'une somme d'argent. Les voleurs sont soutenus et financés par des commanditaires, petits ou grands collecteurs, qui restent impunis. Le chef de district est accusé de jouer le rôle de collecteur informel par le biais de membres de sa famille.

Madagascar est le premier producteur mondial de vanille (entre 1400 et 1500 tonnes cette année), qui s'achète actuellement 700 dollars le kilo. « *Compte-tenu du prix actuel, certains professionnels peuvent être contraints de renoncer à un ingrédient naturel de base de la cuisine, devenu inabordable* », indique un professionnel.

07/12 - Sambava - Trois exécutions dans une chasse à l'homme. Une bande de sept individus armés s'est abattue sur le village de Mahasoa, semant la terreur dans la population. Les femmes et les enfants ont pris la fuite, abandonnant leurs biens aux malfaiteurs. Deux producteurs de vanille ont été pris pour cible, l'un d'eux a été gravement blessé. Les villageois se sont ensuite lancés à la poursuite des assaillants qui avaient pris la fuite avec leur butin. Deux d'entre eux ont été lynchés à mort. Poursuivant leur traque, les habitants ont exécuté un troisième homme. Un quatrième a échappé in extremis à la vindicte populaire grâce à l'intervention des gendarmes. Ceux-ci, pris à partie par la foule, ont menacé de faire usage de leur arme. Des membres de l'entourage des trois individus abattus, natifs du Sud, ont crié vengeance. La sécurité du village a été renforcée.

11/12 - Une tentative de vindicte populaire à l'encontre de cinq suspects a été déjouée par la gendarmerie dans le district de Sambava. Des armes et de la vanille ont été saisis sur les cinq individus.

06/12 - Les habitants d'un village de la commune d'Andranambomaro, à Mahanoro ont lynché à mort quatre présumés cambrioleurs. La gendarmerie a mené son enquête et le fokonolona a eu connaissance des résultats deux jours plus tard. La population s'est alors lancée à la recherche des quatre individus mis en cause et a procédé à leur arrestation. Après avoir récupéré le butin, les habitants ont conduit les malfaiteurs devant le logement de l'instituteur qui avait été cambriolé et les ont torturés à mort. La gendarmerie n'a pas encore pu procéder à d'arrestation pour cette vindicte populaire, le seconde en quelques jours dans le district de Mahanoro et le troisième depuis octobre, faisant au total neuf victimes.

06/12 - Le fokonolona s'est fait justice à Ambinany Sakaraha. Activement recherchés, un multirécidiviste et son comparse ont été abattus par les villageois affiliés au pacte « *Dinabe Atsimo Andrefa* ». Leur dépouille a été inhumée par leurs bourreaux. Le principal accusé était recherché par le fokonolona pour un double meurtre et une série de viols, dont des viols sur mineures. Des villageois l'ont en outre accusé de fratricide et de traitements dégradants à l'encontre d'un maire. Le *Dinabe* a procédé à l'arrestation de sept autres individus, dont un mineur. D'après *Newsmada*, Fianara et sa bande opéraient sur le secteur depuis plusieurs années, semant la terreur sur leur passage, s'en prenant notamment aux exploitants de gisements de saphir.

18/12 - Exceptionnelle vindicte populaire à Ikongo par 600 villageois - 121 prisonniers libérés- Assiégés, onze édiles ont été évacués de la gendarmerie après six jours de siège par la population. Le 13 décembre, 600 villageois ont forcé la porte du pénitencier de la ville. La foule en colère était alors à la recherche de sept détenus. Il s'agissait pour elle de venger les membres de leurs familles assassinés, des crimes dont la responsabilité ne pouvait incomber qu'aux prisonniers. L'exécution des détenus semblait inévitable. Sauf que ces derniers avaient été transférés la veille dans une autre prison. Par dépit, les émeutiers se sont retournés contre les magistrats de la ville. Après quatre jours retranchés dans la gendarmerie locale, les onze édiles, dont le président du tribunal, le juge, le procureur et leurs proches, ont finalement été évacués d'Ikongo en hélicoptère vers Fianarantsoa. Depuis le « casse » de la prison d'Ikongo, les villageois réclamaient la tête du procureur et de ses collègues, leur reprochant le transfert des prisonniers qu'ils voulaient exécuter. « *Les autorités doivent prendre des mesures concrètes contre ces actes de violences, s'insurge Fanirisoa Ernaivo, présidente SMM. Ce n'est pas possible de vouloir tuer des prisonniers, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne !* » Une telle vindicte populaire n'avait encore pris une telle ampleur, font observer les médias. Selon un magistrat d'Ikongo, « *la population de la province n'a pas confiance dans la justice, d'où la multiplication des cas de vindicte populaire* ». Il confie ne plus vouloir y retourner, par peur de représailles. Pendant que la prison était mise à sac, lui et ses collègues ont été poursuivis par des villageois armés de machettes, de sagaies et de fusils. « *Nous nous sommes réfugiés dans les égouts et les rizières jusqu'à deux heures du matin, en attendant des renforts* », raconte-t-il. Les émeutiers ont par ailleurs fait évader 121 prisonniers. Parmi ces derniers figurent des petits délinquants, des bandits, des dahalo mais aussi des criminels condamnés à

des peines de prison à perpétuité. Seulement huit d'entre eux sont revenus d'eux-mêmes le lendemain, les autres étant toujours en cavale. A cette peur suscitée dans le microcosme judiciaire s'ajoute la difficulté pour les gendarmes et les policiers de se rendre à Ikongo pour sécuriser le secteur. Le 17 décembre, des hélicoptères envoyés par le ministère de la défense ont dû faire demi-tour à cause des intempéries. La veille, c'est un car rempli de gendarmes et de policiers qui s'est renversé dans une rizière à cause de la rivière en crue, faisant 3 morts et 6 disparus. Pour le porte-parole du ministère de la justice et le ministre de la défense, la situation est désormais sous contrôle. Les 150 gendarmes et les policiers locaux resteront déployés dans la ville tant que les fugitifs ne seront pas retrouvés. Les chefs traditionnels, les notables, les autorités et les élus locaux tentent depuis d'apaiser la situation. Sur son compte *Facebook* le SMM accuse indirectement le député d'Ikongo d'avoir encouragé la population à ne pas faire confiance en la justice. Ayant dénoncé la corruption au niveau du tribunal local, le député du Mapar est accusé d'avoir lancé une incitation à la révolte contre les magistrats et les agents pénitentiaires.

Après l'évacuation des magistrats ayant travaillé à Ikongo, le ministère de tutelle aurait réquisitionné deux magistrats, dix agents pénitentiaires et un greffier en poste à Fianarantsoa pour les obliger à prendre la relève à Ikongo. La ministre de la justice a qualifié l'événement d'acte de désobéissance civile et de révolte contre l'Etat. Le gouvernement annonce qu'il se lance dans une politique de soutien à la réconciliation entre la population et la justice. « *Le processus de réconciliation est déjà entamé. Quoi qu'il en soit, l'impunité est inacceptable et ne doit pas être négociable. La quête d'un accord de paix ne saurait justifier l'impunité des auteurs de crime. Il y aura enquête pour savoir ce qui s'est vraiment passé* », explique le premier ministre.

11/12 - Mandoto - Un litige foncier intrafamilial fait quatre morts et six blessés graves. Les mercenaires armés avaient été recrutés pour imposer le partage d'une propriété. Les membres de l'autodéfense villageoise ont tenté de s'interposer. Une habitation a été réduite en cendres. Trois mercenaires ont été placés en garde à vue.

08/12 - Trafic d'ossements humains - Quatre arrestations à Arivonimamo. Les prévenus habitent dans les environs des nécropoles d'Ikianja et d'Ambohipaly, où caveaux et tombeaux se côtoient par milliers sur une vaste superficie.

19/12 - Violence policière - A Anosibe, quatre policiers ont abattu à son domicile un jeune de 17 ans. Son épouse a été blessée par une balle perdue. La victime et deux voisins étaient soupçonnés de vol à la tire. Les policiers affirment avoir agi en situation de légitime défense. Une version contestée par des témoins qui rapportent que les policiers étaient ivres lorsqu'ils ont forcé la porte d'entrée du domicile, munis de kalachnikov. La CNIDH encourage la famille à porter plainte auprès d'elle pour permettre de lancer des investigations. Des violences policières ont déjà été signalées dans cette banlieue de la capitale il y a une vingtaine de jours. Un joueur de rugby avait été abattu par la police. « *S'il y a eu une bavure, nous ne resterons pas les bras croisés* », a finalement indiqué le directeur de cabinet du ministère de la sécurité publique. Pour *RFI*, « *ce n'est pas la première fois que la police malgache est pointée du doigt pour des bavures. En février, une quarantaine de policiers ont été accusés d'avoir incendié cinq villages dans le nord de Madagascar. Dix mois après les faits, aucun policier n'a été jugé* ».

► Justice, gouvernance

01/12 - Le droit à un procès équitable reste problématique à Madagascar, titre *l'actualité.mg*. Ce droit implique des corollaires, tels que le droit d'être jugé par un juge impartial, le droit d'accès à l'aide judiciaire pour les personnes nécessiteuses, le droit d'être assisté aux enquêtes, ainsi que le droit d'être jugé dans un délai raisonnable. Ces questions ont été abordées à l'occasion d'un débat sur le thème : « *Procès équitable, un droit pour tous ?* » organisé par CICR en collaboration avec l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENMG). Egalement abordée, la problématique des vindictes populaires, expression du manque de confiance de la population vis-à-vis du système judiciaire, et la question de la surpopulation carcérale. La lenteur judiciaire, causée par des facteurs multiples - humains, financiers et matériels - est un problème récurrent. Le pays ne compte que 924 magistrats. Le ratio par habitant est de 3 à 4 fois inférieur à celui de la France.

01/12 - Jets de pierre sur la RN 2 : le tribunal de Toamasina revient sur sa décision. La mise en liberté provisoire de deux suspects, présumés commanditaires de l'affaire, avait provoqué la colère des transporteurs desservant la RN 2 et de la population locale ainsi que des forces de l'ordre, qui ont accusé la justice d'avoir été manipulée, voire achetée. Au terme de la grève décrétée par les professionnels du transport, le tribunal est revenu sur sa décision. Un mandat d'arrêt a été lancé à l'encontre de deux individus. L'un d'eux a été arrêté et placé en détention à la brigade de gendarmerie de Brickaville.

07/12 - Le sursis à exécution de l'élection d'un des membres du CSM rejeté par le Conseil d'État. Malaise au sein de la magistrature. Le magistrat Arlème Lebon Ravevahiny ne remplissait pas les condi-

tions d'ancienneté exigées pour postuler. Les magistrats crient à l'injustice et dénoncent une inégalité de traitement, des candidatures similaires à la sienne ayant été rejetées alors que celle d'Arlème Lebon Rabevahiny avait été retenue. L'affaire laisse planer un doute sur la régularité de cette élection, elle compromet d'ores et déjà l'autorité et la crédibilité du nouveau CSM, estiment des observateurs. Certains magistrats dénoncent la « *mauvaise foi* » des contestataires et jugent que mettre en doute une décision de justice n'est pas digne de leur fonction.

08/12 - Betroka - Un commanditaire des dahalo obtient une liberté provisoire. Le fokonolona dénonce l'impunité. Sur les cinq individus traduits devant le tribunal, trois ont été remis en liberté, dont le commanditaire. C'est la troisième fois que ce dernier est relâché après une comparution, dénonce le service communautaire de la gendarmerie dans un communiqué. L'homme est connu pour pratiquer le blanchiment de bétail volé et comme pourvoyeur d'armes pour les bandes de dahalo. La population a vivement réagi à cette libération.

09/12 - Evacuation sanitaire de Claudine Razaimamonjy à Maurice : un ministre auditionné, un autre ne s'est pas présenté. Plusieurs responsables de l'hôpital HJRA, de l'administration pénitentiaire et du ministère de la justice ont été auditionnés par les enquêteurs du Bianco. Sept mois après l'ouverture d'une enquête par le Bianco suite à des plaintes déposées par des citoyens et des organisations de la société civile, le dossier n'a pas encore été déféré au parquet de la Chaîne pénale. Selon le DG du Bianco, Jean Louis Andriamifidy, le dossier n'a pas pu être clôturé à cause d'un ancien ministre qui n'a pas donné suite à sa convocation. La Haute cour de justice (HCJ) n'étant pas encore mise en place pour juger les hauts responsables étatiques, l'affaire serait plutôt mal engagée. Le numéro Un du Bianco reconnaît cette situation. Il attendrait l'installation du Pôle anti-corruption (PAC) pour poursuivre le traitement du dossier.

07/12 - Les cadres de la Jirama se voient imposer de lutter contre la corruption. Tous les responsables à divers niveaux ont désormais l'obligation de créer au sein de leur cellule un dispositif anti-corruption. Le non-respect de cette règle exposerait l'auteur à une peine de prison pouvant atteindre cinq ans. L'objectif de cette opération organisée en collaboration avec le Bianco est d'amener les cadres de l'entreprise d'Etat à jouer un rôle dans la lutte contre la corruption qui pénalise lourdement la compagnie. La coopération allemande GIZ est associée au montage de l'opération.

07/12 - Le Pnud et la Fondation Friedrich Ebert (FES) ont organisé un atelier interactif avec les partis politiques axé sur le thème de l'éthique, en partenariat avec le Bianco, le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI) et le Samifin. Cet atelier a réuni 24 chefs de partis. Objectif : intégrer cette exigence dans les projets de société, la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Selon la représentante du Pnud, Violette Kakyomya, « *il est du devoir du gouvernement, des acteurs clés de la vie politique et des partis prenantes à la consolidation de la paix à Madagascar de lutter contre ce phénomène social, politique et économique complexe, afin de ne pas laisser naître des sentiments de mécontentement* ». L'absence d'éthique affecte la crédibilité des partis et des hommes politiques et porte préjudice à la démocratie représentative. « *L'absence d'éthique politique résulte en partie de l'immixtion de la communauté internationale dans les prises de décisions et les affaires internes de la nation* », a affirmé pour sa part Monja Roindefo, ancien premier ministre de la Transition et président du parti Monima, qui s'en est pris à l'Accord de Cotonou, au nom duquel la communauté internationale a condamné le renversement, en 2009, d'un régime accusé de mauvaise gouvernance.

12/12 - Mise en place annoncée des pôles anti-corruption (PAC). Plus d'un an après son vote et après que la HCC l'ait déclaré conforme à la Constitution, la loi sur les pôles anti-corruption pourrait enfin être mise en application. C'est ce que le ministre de la justice, Alexandrine Elise Rasolo, a annoncé à l'occasion de la journée internationale de lutte contre la corruption. Les juges constituant le PAC sont désignés, le CSM n'a plus qu'à valider leur nouvelle affectation. La création de ces pôles fait partie intégrante de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Le DG du Bianco espère que la mise en place de cette nouvelle structure permettra l'accélération du traitement des dossiers. Actuellement, leur traitement par la Chaîne pénale anti-corruption nécessite de 3 à 4 ans et certains dossiers n'aboutissent jamais. Le 1^{er} PAC verra le jour dans la capitale, les autres seront mis en place progressivement dans les chefs-lieux de province. L'une des particularités de ces PAC est qu'ils ne peuvent être saisis que par des organisations ou des associations qui définissent dans leurs statuts la lutte contre la corruption. Nul ne pourra donc agir devant les PAC personnellement pour dénoncer des cas de corruption. *Tribune s'interroge : « Quid de la mise en place du tribunal spécial de lutte contre le trafic de bois de rose ? Car plus attendue que les PAC, ce tribunal spécial représente un enjeu majeur pour le pays. Plusieurs affaires attendent cette juridiction, notamment celles des stocks déjà saisis mais trouvés à bord de bateau en partance pour l'Afrique ».*

Des décrets d'application sont attendus pour la mise en place de cellules anti-corruption dans chaque ministère et la gestion dynamique des déclarations de patrimoine. Les moyens financiers font cependant

encore défaut. Madagascar ne consacre à la lutte contre la corruption que 0,1 % du budget alors que la norme internationale est de 0,3 %.

18/12 - La chasse aux fonctionnaires fantômes est lancée par ministère des finances et du budget. 5 472 agents en situation irrégulière et 1 480 hauts emplois de l'Etat ont vu leur solde ou avantages suspendus. Tous les agents ayant atteint l'âge de retraite ont été radiés suite à la mise à jour des dates de naissance dans la base de données. Une initiative saluée par les observateurs mais le logiciel mis en œuvre présenterait des bugs ayant conduit à suspendre le versement de traitement à des fonctionnaires de la police nationale, rapporte *Midi*. Une situation qui provoque un fort mécontentement dans leurs rangs et pourrait, redoute-t-on, inciter certains à se mettre hors la loi. De nombreux enseignants des écoles publiques seraient également touchés. 9 000 fonctionnaires fantômes devront en outre prouver leur existence sinon le ministère de la fonction publique sera dans l'obligation de cesser le versement de leur traitement, annonce-t-on. Les départements ministériels, employeurs de ces fonctionnaires, devront attester que ces derniers travaillent bien au sein de leurs établissements.

19/12 - Les six parlementaires restants qui n'ont pas encore fait leur déclaration de patrimoine sont désormais en état d'infraction. Les intéressés, trois députés et trois sénateurs, n'ont pas fourni d'explication à ce manquement et n'ont pas répondu aux convocations du Bianco. Les sanctions annoncées devront attendre la mise en place du Pôle anti-corruption (PAC), annoncée pour janvier dans la capitale.

► Santé, handicap

01/12 - 43 centres de santé de base (CSB) sont encore fermés, selon le ministère de la santé. Ils sont situés pour la plupart dans des zones enclavées où règne l'insécurité. Cette situation trouve son origine dans la crise sociopolitique de 2009, qui avait provoqué la fermeture de plus d'une centaine de CSB, faute de financement. En décembre 2012 a été mis en œuvre le Programme d'appui aux Services Sociaux de Base (Passoba), d'une durée de 5 ans, financé à hauteur de 32 millions d'euros par l'UE, avec l'appui de l'Unicef. Le programme a permis la réouverture de 73 CSB et près d'un millier, dans neuf régions, ont pu bénéficier de cet appui. Le projet Passoba prend fin ce mois-ci mais le ministère de la santé affirme que le relai sera pris par ses agents communautaires. Un nouveau programme, financé par la Banque mondiale, pourrait voir le jour en mars/avril 2018, avec la contribution de l'ONG Gavi.

02/12 - 31 000 Malgaches vivent avec le virus VIH/Sida. 2 687 personnes reçoivent des soins dans les formations sanitaires du pays. Plus de 80 % des personnes suivies bénéficient du traitement antirétroviral, selon les statistiques 2016 de l'ONU/Sida. Le taux de prévalence demeure faible mais il continue de progresser, principalement dans les populations à risque.

04/12 - Une baisse des cas de paludisme encourageante. D'après le rapport 2017 sur la lutte contre le paludisme dans le monde, Madagascar est intégrée dans les zones d'espoir. Des pays comme le Sénégal, le Zimbabwe, l'Ethiopie et la Gambie y figurent aussi. Ces pays ont affiché, en 2016, une réduction du nombre de cas de paludisme. Dans le cas de la Grande île, les enquêteurs ont constaté la baisse la plus significative, soit pas moins de 856 000 cas de paludisme de moins par rapport à l'année précédente.

08/12 - La prématurité serait l'une des causes principales de mortalité néonatale à Madagascar. 5 400 enfants nés prématurés décèdent chaque année. Dans une maternité de la capitale on enregistrerait plus de 10 % de prématurés. Une situation liée à la mauvaise santé et à la mauvaise hygiène de vie de la mère (hypertension, diabète, tabagisme, alcoolisme...). Selon une étude des universités de Madagascar, 28 % des personnes échantillonnées à Antsirabe et à Antananarivo présentent des signes d'hypertension. En cause, le stress d'une vie difficile et un régime alimentaire inadapté.

09/12 - La ratification du Protocole facultatif relatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées est en bonne voie. Les parlementaires l'ont adopté. La ratification permettra à la Plateforme des fédérations des personnes handicapées de Madagascar (PFPH-Mad) d'avoir recours, en cas de violation de leurs droits, au Comité des droits des personnes handicapées au niveau international lorsque les recours nationaux auront été épuisés, se réjouit Josoa Radafiniantsoa, directrice exécutive. Le Protocole doit être soumis prochainement à l'approbation du Sénat. Un long chemin reste à parcourir pour la Grande île. A titre d'exemple, il n'y aurait que 1 % des enfants en situation de handicap qui seraient scolarisés.

► Migrations, réfugiés

01/12 - D'après le président du Sénat, Rivo Rakotovo, la Grande île n'a pas encore accepté d'accueillir des réfugiés sur son sol. Une déclaration qui coupe court aux rumeurs qui se sont propagées ces derniers

temps, affirmant que des réfugiés avaient été repérés dans plusieurs régions. Rivo Rakotovo admet qu'il puisse y avoir des clandestins mais affirme que les dispositifs de surveillance du territoire ont été renforcés. Bien qu'ayant ratifié les conventions internationales sur l'accueil des réfugiés, Madagascar estime que les conditions socioéconomiques du pays ne permettent pas de mettre en œuvre ces dispositions. Si accueil des réfugiés il devait y avoir, la décision serait prise en conseil des ministres, affirme le président de la Chambre haute.

11/12 - Un groupe de jeunes filles malgaches, travailleuses domestiques en Chine, rapatriées au pays après avoir été victimes de violences physiques et de mauvais traitements. L'une d'entre elles aurait eu la main coupée par son employeur mécontent de ses prestations, écrit *Matv*. L'arrestation d'un individu suspecté de faire partie d'un réseau de traite de personnes, mi-novembre, aurait permis ce retour.

18/12 - Une « task force » contre l'immigration clandestine. Le contrôle inopiné des visas touristiques sera intensifié, annoncent les ministres de l'intérieur et de la sécurité publique. Une initiative découlant du constat et de l'arrestation ces derniers temps de ressortissants étrangers exerçant des activités clandestines alors qu'ils n'étaient détenteurs que d'un visa de tourisme qui proscribit toute activité rémunératrice. Les fokonolona et les établissements hôteliers seraient appelés à effectuer des signalements aux autorités.

► Liberté d'expression, médias

03/12 - Publication d'un documentaire sur l'exil de Marc Ravalomanana et ses tentatives de retour dans la Grande île. Sorti il y a quelques mois, « *Return of a President, after the coup in Madagascar* », relate, en anglais, les coulisses de la vie de Marc Ravalomanana lors de son exil en Afrique du Sud après le coup d'Etat de 2009, ainsi que ses multiples tentatives de retour. Réalisé par la Danoise Lotte Mik-Mayer, le film, diffusé tout d'abord dans une version payante, est désormais proposé gratuitement en streaming par la chaîne TV Al Jazeera³.

06/12 - La commission chargée de la délivrance de la carte professionnelle de journaliste se met au travail. Les patrons de presse ont jusqu'au 5 février pour déposer les dossiers de leur équipe. La liste définitive des journalistes professionnels sera publiée le 12 mars. La commission entend lutter contre la prolifération des faux journalistes ou « foza » qui décrédibilisent la profession. Le recensement de 2016 fait état de 1 300 journalistes, alors qu'en réalité il n'y aurait que 700 véritables professionnels. La carte d'identité professionnelle est délivrée aux journalistes exerçant la profession d'une manière permanente durant 3 années consécutives au sein d'un organe de presse en règle. Les journalistes freelance, agents de communication, attachés de presse et agents publicitaires ne sont pas concernés. *Madagate* proteste contre l'exclusion des médias Online de cette reconnaissance officielle accordée par la délivrance d'une carte d'identité professionnelle. « *Merci Rolly* [Rolly Mercia, ministre de la communication] pour cette intention flagrante, par 'omission', de vouloir museler la presse malgache en ligne, à l'approche de l'élection présidentielle », écrit le site.

09/12 - Cybercriminalité : 32 plaintes ont été enregistrées par les services compétents depuis le mois de mars. Vingt-quatre sont en rapport avec des publications sur les réseaux sociaux, dont onze pour diffamation publique, cinq pour détournement de mineurs, deux pour propagation de fausses nouvelles. Une douzaine de personnes ont été placées sous mandat de dépôt, dont une jeune fille mineure, sept ont obtenu une liberté provisoire. Le ministre de la sécurité publique annonce que la surveillance d'internautes suspects se poursuit. Une source au niveau du service des enquêtes criminelles indique qu'« un vaste réseau de cybercriminels travaille pour un parti politique » dans le but de nuire à des adversaires.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier

07/12 - La Cites n'autorise toujours pas l'exportation de bois précieux de Madagascar. Un manque de progrès du pays dans la lutte contre les trafics est constaté, rapporte le WWF dans un communiqué. La décision, prise par le comité permanent de la Cites fin novembre, satisfait particulièrement Nanie Ratsifandrihamanana, directrice du WWF Madagascar, qui attend du pouvoir qu'il redouble d'efforts pour mettre en œuvre le plan d'action convenu, « en particulier dans l'application des lois en vigueur concernant l'exploitation illicite de ces espèces et les auteurs de ces faits ». L'inventaire des stocks de bois de rose saisis et leur localisation, demandés par la Cites, seraient au point mort. La mise en place d'un tribunal spécial dédié aux affaires de bois de rose n'a toujours pas été effectuée et en matière de lutte contre les trafics les frontières restent très

³ <https://www.koolsaina.com/return-of-president-ravalomanana-video-streaming-gratuit/>

poreuses. Le WWF attire en outre l'attention sur la pression constante que continuent de subir les forêts humides de l'Atsinanana, inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, en raison des exploitations minières illégales, des coupes sauvages et du braconnage.

Lors d'une entrevue accordée aux médias, le 8 novembre, le ministre de tutelle, Johanita Ndahimananjara, avait estimée avoir satisfait les 80 % des recommandations de cette Convention. Elle avait même fait part d'une mission de son équipe dans la région Sava pour l'audit de 270 000 rondins de bois de rose. Récemment, un conflit a failli éclater entre les autorités et les propriétaires des rondins sur le prix du kilo des bois de rose à l'exportation. Ils devront donc encore patienter...

07/12 - Le trafic illégal du bois de rose blanchi dans la vanille, selon un article publié sur le site de l'organisation Ethiquable⁴. Vanille et bois de rose poussent dans la même région, le nord-est. La vanille y est d'autant plus précieuse qu'elle sert à blanchir l'argent du bois de rose illégal. La spéculation vertigineuse autour de l'or vert (700 dollars le kg actuellement) laisse un goût amer : écocide, insécurité... Le bois de rose continue d'être illégalement abattu et acheminé clandestinement vers son marché principal, la Chine. Depuis des années, c'est toute une économie mafieuse et bien huilée qui s'est mise en place. L'incapacité de l'Etat à agir milite en faveur du développement de tels trafics en dépit des pressions internationales. La mobilisation de la société civile n'a aucune prise. Le pillage qui en découle dépouille peu à peu une forêt classée au patrimoine mondial de l'Unesco. L'espèce pourrait même disparaître dans un futur proche. Les trafiquants cherchent tous les moyens pour blanchir les fortunes issues de ces opérations illégales. Après plusieurs secteurs de l'économie réelle, la filière vanille est devenue la cible des trafiquants. L'argent illicite du trafic de bois est ainsi « réinvesti » dans le commerce légal de la vanille, ce qui alimente la spéculation. Cette flambée a ensuite attiré des spéculateurs dotés de trésorerie étrangement importante. Le mécanisme spéculatif est désormais bien installé sans que l'on puisse entrevoir comment le stopper. L'insécurité dans les champs de vanille et sur les lieux de stockage explose. Pour prévenir tout vol dans leur parcelle et profiter de la hausse des prix, les producteurs sont tentés de récolter la vanille verte de plus en plus tôt.

16/11 - Trafic de bois de rose : un haut gradé et un chef de district devant la Chaîne pénale. L'affaire remonte à 2014 lorsqu'un bateau en surcharge s'était immobilisé en pleine mer du côté de Soanierana-Ivongo. Il contenait des rondins de bois de rose qui allaient être exportés illicitement. C'est alors que des éléments des forces de l'ordre sont arrivés, non pour intercepter les trafiquants mais pour prêter main forte aux armateurs. Les rondins ont été déchargés et cachés dans le sable par les forces de l'ordre et l'équipage. Selon l'enquête du Bianco, les responsables, dont l'ancien commandant de groupement de Soanierana-Ivongo et le chef de district, ont alors convoqué la presse afin de faire croire qu'aucun chargement de bois de rose ne se trouvait à bord, ce que l'enquête du Bianco a contredit. Celui-ci a découvert à cette occasion que le commandant de groupement de gendarmerie s'était enrichi très subitement. Ces deux personnes viennent d'être traduites devant la Chaîne pénale anti-corruption (CPAC). Un bon nombre d'affaires de ce genre sont en attente ou en cours d'examen au niveau du Bianco, notamment celle concernant des bois de rose déjà saisis mais retrouvés à bord d'un bateau en partance pour l'Afrique. Une affaire pour laquelle le premier ministre s'était rendu à Toamasina.

01/12 - Des Chinois exploiteraient depuis quatre mois en toute illégalité le site aurifère de Bekabija dans le district de Tsaratanàna. Dotés d'engins et de matériels performants, ils extrairaient une dizaine de kilos d'or par semaine de mines à ciel ouvert. Un haut fonctionnaire de la localité affirme que les exploitants bénéficient de la complicité de certaines autorités locales et nationales, rapporte *La Vérité*. Les forces de l'ordre assureraient la protection des sites. Pour le quotidien, « *le site aurifère de Bekabija Tsaratanàna est le symbole, d'une part, du désordre actuel qui règne dans ce secteur de l'orpaillage à Madagascar et d'autre part, de la mainmise des Chinois sur les exploitations d'or dans le pays* ».

05/12 - Le ministère des mines a décidé la suspension de l'autorisation d'exploitation de la société chinoise qui extrait de l'or à Mananjary. L'exploitant ne respecte pas son cahier des charges vis-à-vis des populations locales. Cette exploitation aurifère de Vohilava a déjà fait couler beaucoup d'encre. Au mois d'août 2016, la région de Vatovavy Fitovinany avait déjà suspendu temporairement le permis d'exploitation de cette société mais un an après, le 27 septembre, les activités ont repris, créant de nouveau un foyer de tension avec la population. Les manifestations de contestation se sont multipliées. Un activiste environnemental, Raleva, a même été emprisonné par le tribunal local pour usurpation de titre, au mois d'octobre. « *Une accusation non fondée* », selon Amnesty International et la société civile qui se sont mobilisés pour lui.

20/12 - Le géant minier australien Base Resources investit 75 millions de dollars dans le projet d'exploitation d'ilménite de Toliara Sands. Sa participation au capital de la société s'élèvera à 85 %. « *La technique minière d'exploitation du sable minéralisé, la réhabilitation environnementale, et la politique sociale, constituent autant de domaines où Base Resources excelle* », note *Midi*. « *Base Resources peut rééditer à*

⁴ Cf Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/88/50/448497/118381936.pdf>

Madagascar l'expérience réussie qu'elle est en train de réaliser au Kenya » affirme le représentant de la maison mère de Toliara Sands. Un investissement de 330 millions de dollars qui emploie 925 personnes dont 97 % sont des Kenyans et qui est à l'origine de 3 500 emplois indirects.

05/12 - Six voleurs d'os humains arrêtés à Soavina ont été incarcérés après comparution devant le parquet. Le commanditaire serait un ressortissant chinois, en fuite.

18/12 - Exportation illicite de tortues : 7 chinois et 1 malgache arrêtés à l'embarquement à l'aéroport d'Ivato. Le vol d'Air Madagascar à destination de Guangzhou via La Réunion a dû être retardé d'une heure suite à cet incident. L'équipage de l'avion aurait découvert ces tortues sous le siège des passagers alors qu'aucun passager n'avait encore embarqué.

07/12 - Un litige foncier oppose un ancien ministre à un groupe de paysans. Georges Ruphin, nommé ambassadeur en Italie, avait laissé à ses employés le soin de faire fructifier un terrain de 569 ha non loin de la capitale, qu'il avait racheté en 1988 à une société coloniale. Lorsqu'il est rentré au pays, 5 ans plus tard, il a décidé d'entreprendre une démarche d'expulsion à l'encontre des paysans qui vivaient sur ses terres, afin de faire de l'agroforesterie, comme en son temps la société coloniale. Un mode d'exploitation qui ne permet pas aux paysans de se rémunérer grâce au foncier. *RFI* note que si le droit malgache est du côté du ministre, ce procès soulève une question d'ordre moral. Georges Ruphin réclame en effet des dommages et intérêts pour chaque année durant laquelle il n'a pu exploiter son terrain. Les paysans qui ont demandé un recours suspensif de l'ordonnance d'expulsion au tribunal de Miarinarivo, n'ont pas obtenu satisfaction. Le procès va se poursuivre début 2018.

16/12 - Reconstitution des documents fonciers : la création d'un tribunal spécial terrier adoptée par l'Assemblée nationale. Le texte devrait faciliter la reconstitution des documents perdus, inexploitable, détériorés ou détruits. Une situation fréquente qui ne permet pas aux usagers d'apporter les preuves de leurs droits. Et la majorité des cas sont causés par l'absence ou la perte des duplicatas de titre. Cette juridiction sera constituée de magistrats, d'inspecteurs des domaines, de représentants des communes et des fokontany. D'autre part, les terrains ayant appartenu aux anciens colons seront, dans un premier temps, récupérés par l'Etat afin de limiter les risques de conflits et de faciliter la redistribution des terres. « *D'ici peu, il est donc à espérer que la majorité ou même la totalité des expropriations dont sont victimes une grande partie de paysans seront résolus via cette nouvelle loi et l'institution de ce tribunal* », écrit *Tribune*.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

01/12 - Le sommet Afrique-Europe qui s'est achevé à Abidjan s'est conclu par l'octroi par l'UE d'une enveloppe de 235 millions d'euros, dont 120 millions de prêt de la BEI et 115 millions de don non remboursable. Ces crédits sont destinés à la réhabilitation de la RN 13 entre Ihosy et Taolagnaro et de la RN 6 entre Ambanja et Antsiranana, soit au total 744 km de routes nationales. L'importance économique de ces deux grands axes a été prise en considération par les partenaires de la Grande île. L'axe Ihosy-Taolagnaro, très difficilement praticable, est l'objet de fréquentes attaques de dahalo et de coupeurs de route. La réhabilitation devrait permettre de le sécuriser et de favoriser le développement des régions du Sud, notamment en matière touristique. *L'Express* écrit : « *Les supputations vont bon train notamment sur la réalisation effective de ces travaux tant attendus. 'C'est une diversion politique vu que les élections approchent', rapportent les uns. 'C'est comme la RN 44, des annonces ont été faites mais les travaux n'ont jamais vu le jour', disent les autres. 'Qu'en est-il des autres routes stratégiques telles que la RN 5A reliant Ambilobe à Vohémar qui a été promise en début de mandat, d'Andranovory à Ambovombe, de Soanierana Ivongo à Maroantsetra ?* », peut-on encore lire sur les réseaux sociaux ».

05/12 - 10 millions d'euros pour un projet de pêche côtière durable financé par la coopération allemande. Une surexploitation des ressources halieutiques est observée depuis quelques années en raison de la pêche illicite qui engendre des effets néfastes pour la biodiversité endémique marine du pays et pour les populations qui dépendent de la pêche pour leur survie. Le projet « *Pêche côtière durable* » financé par l'Allemagne sera piloté par Madagascar National Parks (MNP) avec la collaboration de divers partenaires. Le projet, d'une durée de 5 ans, concerne six régions côtières.

11/12 - La coopération entre Madagascar et l'Allemagne reprend après une dizaine d'années d'inter ruption. Un « *dialogue politique* » entre les deux pays s'est tenu « *pour assurer le suivi de l'efficacité de l'utilisation des fonds mis à disposition par la République fédérale d'Allemagne* » suite aux engagements pris en 2016. La rencontre avait également pour objectif d'évaluer la politique gouvernementale en matière de décentralisation, de protection de l'environnement, des énergies renouvelables, de l'agriculture et de la pêche, ainsi que du partenariat public-privé. L'accent a été mis sur le renforcement de la lutte contre la corruption et la

gouvernance, l'état des préparatifs électoraux. En matière d'aide multilatérale de l'UE, l'Allemagne apporte une contribution majeure au 11^e FED, à hauteur de 21 %.

06/12 - Le Conseil d'administration du FMI a achevé la deuxième revue du programme de Madagascar appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC)⁵. Cette décision permet de décaisser 44,5 millions de dollars, ce qui porte le total des décaissements au titre de la FEC approuvée en juillet 2016 à 174,1 millions de dollars. « *Madagascar a continué de mettre en œuvre de manière solide son programme économique appuyé par la FEC. Tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les objectifs indicatifs ont été atteints à fin juin 2017, et le programme structurel progresse aussi* », écrit le Fonds. *Tribune* s'étonne du décalage entre cette perception de la situation et le vécu de la population. Pour certains économistes, le FMI a tenu à faire preuve de mansuétude pour ne pas déstabiliser les relations entre la Grande île et l'institution à quelques mois de l'échéance présidentielle. Pour preuve, l'approbation s'est faite par la procédure allégée dite du « *défaut d'opposition* ». Il n'en demeure pas moins que le FMI renouvelle ses recommandations relatives au renforcement de l'Etat de droit et à la bonne gouvernance.

09/12 - En moins d'un mois, le gouvernement a bénéficié d'appuis financiers d'un montant de plus de 170 millions de dollars accordés par la BAD, le FMI et la Banque mondiale, note *L'Express*, qui écrit que « *les observateurs attendent de pied ferme l'impact de ces financements sur le quotidien des Malgaches* ». Les prévisions de croissance de l'économie malgache sont encourageantes. « *Faire en sorte que ces résultats macroéconomiques positifs se reflètent dans le quotidien des plus vulnérables, c'est l'un des principaux défis que doit relever la Grande île* », souligne Coralie Gevers, Country Manager de la Banque mondiale. Pour e faire, dit-elle, il est nécessaire que les réformes engagées soient poursuivies et que notamment les communautés rurales puissent disposer de financements et d'un accès facilité à la terre, à l'énergie et aux marchés.

19/12 - Tenue du 6^e « Dialogue politique Madagascar-UE » - Le chef de l'Etat réplique à la sévère résolution adoptée le 15 novembre par le Parlement européen. Il affirme à ses interlocuteurs qu'il n'est pas dans ses intentions de reporter le scrutin présidentiel : celui-ci aura bien lieu en 2018. L'ambassadeur de l'UE, pour sa part, a tenté de calmer le jeu en expliquant que les critiques acerbes formulées par le Parlement européen ne remettent pas en question le soutien apporté par l'Europe au renforcement de la démocratie à Madagascar et au soutien de son économie. Une enveloppe de 3,7 millions d'euros est prévue pour accompagner le processus électoral. Le chef de l'Etat a fait part de ses préoccupations au sujet de la lourdeur des procédures de décaissement des crédits XIe FED, signé en février 2016, d'un montant de 518 millions d'euros. Lors de ce dialogue politique, le 6^e depuis 2014, il a été annoncé le décaissement par l'UE d'un appui budgétaire d'un montant de 13,5 millions d'euros sous forme de don destiné à appuyer les politiques économiques et sociales mises en œuvre par le gouvernement. L'UE se déclare globalement satisfaite des résultats obtenus dans le cadre du programme arrêté au mois d'avril, hormis quelques réserves portant sur l'appui aux centres de santé de base et aux écoles publiques. L'Union reste dans l'attente de résultats beaucoup plus significatifs en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption. Elle encourage la mise en place de la Haute cour de justice (HCJ) et du Pôle anti-corruption avant la tenue de l'élection présidentielle.

► Divers

01/12 - « Flambée des prix du riz : risque d'explosion sociale », écrit *Midi*. Actuellement, le riz s'achète 2 500 Ar le kilo. Une augmentation record. En 2014, lors de l'accession au pouvoir de Hery Rajaonarimampianina, le cours était de 1 500 Ar. Une hausse de 66 %, s'alarme le quotidien, pour qui, « *face à la flambée des prix du riz et à l'inflation généralisée, le président Hery Rajaonarimampianina préfère continuer son 'Tour du monde', ignorant la réalité socioéconomique du pays* ». Enseignants et étudiants du département Economie de l'université d'Antananarivo sont descendus dans la rue pour alerter les autorités sur la paupérisation, l'inflation, la chute des cours de la monnaie nationale et d'autres indicateurs qu'ils jugent alarmants, notamment la chute des rendements agricoles et la pénurie de riz. Enseignants et étudiants ont été associés à la récente étude de l'IRD qui dresse un tableau préoccupant de la situation socioéconomique du pays.

Face à la hausse des prix du riz, une manifestation a eu lieu dans des fokontany dans la capitale où les ménages ont été invités à faire sonner les couvercles de marmites.

La primature annonce le renforcement des contrôles de prix ainsi qu'un suivi de la traçabilité de cette denrée depuis les importateurs jusqu'aux détaillants. Une « *task force* » sera installée dans chaque district pour suivre le prix du riz local et du riz importé, évaluer les stocks et estimer les besoins. Il existe en effet de fortes présomptions de rétention des stocks et de comportements spéculatifs. Les pouvoirs publics ont décidé d'accroître encore les importations en provenance de Birmanie, d'Inde et du Pakistan, ce qui devrait permettre de proposer aux consommateurs un riz à des prix plus abordables. *L'Express* rappelle que ceux qui détiennent le contrôle du riz détiennent le pouvoir. La non-maitrise de son prix peut fragiliser le pouvoir, comme cela s'est vérifié dans le passé, sous la présidence de Didier Ratsiraka ou de Zafy Albert.

⁵ <http://www.orange.mg/actualite/fmi-approuve-decaissement-445-millions-dollars-au-titre-fec>
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

07/12 - Flambée des prix du riz - Lors de son émission « *Le rendez-vous du président* », Hery Rajaonarimampianina a évoqué « *une véritable déstabilisation politique* ». Selon ses dires, « *le riz a toujours été un produit hautement politique et socialement très sensible. Tout semble d'ailleurs bien calculé, car à un an de l'élection et à la veille des fêtes de fin d'année, rien n'est fortuit. L'Etat fait ainsi face à une opposition qui ne dit pas son nom. Sa tâche est d'autant plus compliquée qu'il affronte des adversaires totalement hors de contrôle. (...) Au lieu de s'en prendre à l'Etat, il faut plutôt s'attaquer à la mafia du riz qui règne totalement en maître* ».

08/12 - Pour *Tribune*, le premier ministre risque de faire les frais de cette flambée des prix du riz et de servir de fusible. Des cadres du parti présidentiel HVM laissent entendre qu'un remaniement gouvernemental pourrait être décidé. Le chef de gouvernement pourrait aussi être mise en cause pour un fort soupçon de business sur le permis biométrique que les conducteurs doivent se procurer, source de tracasseries administratives et qui de plus ne serait pas conforme aux normes internationales.

13/12 - Selon le SeFaFi, le pouvoir a totalement échoué en matière de développement économique. Dans un paragraphe de son dernier communiqué⁶ intitulé « *discours optimiste et appauvrissement de masse* », il rappelle que lors de la Conférence des bailleurs et des investisseurs qui s'est tenue à Paris il y a un an, tout juste après la tenue du Sommet de la Francophonie à Antananarivo, des engagements avaient été pris pour que les financements annoncés permettent une amélioration sensible des conditions de vie de la population. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Quasiment rien pour l'Observatoire. D'autres discours, conférences, ateliers et séminaires se sont succédés par la suite, « *promettant monts et merveilles* ». Pourtant, force est de constater aujourd'hui que pour maintenir le prix du riz au niveau du supportable pour les ménages, le marché doit être inondé continuellement par du riz importé. La dépréciation de la monnaie nationale est à l'origine d'une forte inflation. La Banque mondiale indique qu'entre 2013 et 2016, le PIB par tête est passé de 462,5 dollars à 401,4. Selon le SeFaFi, le régime a bercé de faux espoirs une population très affaiblie par les querelles politiques et la paupérisation généralisée. A l'échec d'un développement économique s'ajoutent l'insécurité et l'injustice qui règnent en maître.

20/12 - Baisse spectaculaire du taux de pauvreté : il serait passé de 92 % à 72 % en l'espace de 4 ans, selon un média pro-régime. *Tribune* dénonce une « *manipulation d'information* ». Le SeFaFi a d'ailleurs souligné dans son dernier communiqué que « *la réalité est têtue, comme en témoignent à la fois le spectacle des populations paupérisées et les statistiques les plus fiables. Pour la Banque mondiale, 92 % des Malgaches vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui correspond à un revenu de moins de 2 dollars par jour et par personne. Et entre 2013 et 2016, le PIB par tête est passé de 462,5 à 401,4 dollars, ce qui indique une tendance inquiétante de paupérisation pendant ces dernières années* ». Le site souligne que plusieurs méthodes permettent d'établir un taux de pauvreté. Le taux de 92 % est établi sur la base de la méthode « *PPA* » (*parité de pouvoir d'achat*), avec un seuil fixé à 2 dollars par jour. Seule méthode qui permette des comparaisons entre pays. La Banque mondiale vient de changer ce seuil en le fixant à 1,90 dollars par jour. Si l'on se réfère à ce nouveau seuil, près de 80 % des Malgaches vivent sous le seuil de pauvreté et non 72 % comme annoncé. Selon Patrick Randriamisata, économiste, la pauvreté se définit avant tout comme la difficulté ou l'impossibilité de satisfaire les besoins primaires, donc sur la base du 2 dollars par jour. La précarité de la condition des Malgaches est encore alourdie par un taux d'inflation de 8 % matérialisé par le prix de l'essence et le prix du sac de riz, lequel équivaut maintenant au salaire minimum.

01/12 - Air Austral prend enfin les rênes d'Air Madagascar. La signature tant attendue de l'acte de cession ou « *closing* » a pris un peu de retard mais a enfin eu lieu. Elle marque l'aboutissement d'un processus long et complexe, initié et soutenu par la Banque mondiale. Air Austral officialise ainsi sa prise de participation au capital d'Air Madagascar en tant que partenaire stratégique, tandis que la compagnie nationale peut désormais démarrer officiellement son plan de transformation. Les objectifs affichés sont clairs : redresser d'abord la compagnie malgache avant de la conduire sur le chemin d'un nouveau développement. L'Etat malgache continuera d'être actionnaire majoritaire avec 51 % des parts. Eric Koller, président de l'Office national du tourisme de Madagascar et membre du parti HVM, a été nommé président du conseil d'administration. L'Etat s'est engagé à éponger les dettes de la compagnie d'un montant de 88 millions de dollars avant la fin de cette année. La ministre des finances et du budget, Vonintsalama Andriambololona, a rappelé que l'Etat va se désengager totalement d'Air Madagascar à partir de 2018 en termes de subventions budgétaires.

04/12 - Dans l'optique d'atteindre l'objectif de 67 % d'accès à l'eau potable en 2019, la Jirama prévoit d'investir 700 milliards Ar dans le secteur sur les trois prochaines années, dont 400 milliards pour des

⁶ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/74/63/448497/118430751.pdf>

réhabilitations et 300 milliards pour de nouveaux projets. La Jirama et l'Etat ont renouvelé le contrat de concession de la société qui les lie pour 10 ans. Le taux d'accès à l'eau potable à Madagascar n'est actuellement que de 24 %. *Tribune* écrit : « *si tant est que l'objectif des 67 % soit atteint d'ici 2019, il restera encore pas moins de 7 millions de Malgaches qui n'auront pas accès à l'eau potable en plein 21ème siècle* ».

08/12 - Entreprises franches - 300 employés d'une société textile à Andraharo en chômage technique pour une durée de 3 mois. Une chute des commandes en serait la cause mais l'employeur ne leur a consenti qu'une indemnité de 10 000 Ar par mois de chômage. La procédure d'information préalable n'aurait pas été respectée, selon les syndicats. Les salariés redoutent un licenciement déguisé. La robotisation des ateliers pourrait être à l'origine de ces compressions de personnel. En novembre, déjà, une autre entreprise franche du textile avait licencié 96 employés en raison de la robotisation. Les deux sociétés seraient liées par des accords de sous-traitance.

Taux de change au 19/12/17 : 1 euro = 3812 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décodeurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, L'actualité.mg, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), Africatime, Madagascar Environmental Justice Network.

LA REVUE DE PRESSE EST SUSPENDUE JUSQU'AU 10 JANVIER 2018